



Paris, le 11 septembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Charte de bon voisinage du Contrat de solutions : place au déploiement**

Le déploiement du Contrat de solutions pour une trajectoire de progrès pour la protection des plantes initié à l'occasion du Salon Innov Agri le 5 septembre dernier, se poursuit avec le lancement de la Charte de bon voisinage par le réseau FNSEA.

Nous croyons en la responsabilisation des acteurs et en leurs engagements concrets sur le terrain plutôt qu'à des réglementations descendantes non adaptées.

Pour renforcer la compréhension réciproque des agriculteurs et de leurs riverains et poser les bases d'une coexistence sereine, nous proposons la signature de chartes dans tous les territoires, à l'échelon régional, puis départemental ou de filière.

La charte proposée formalise l'engagement de bonnes pratiques des agriculteurs en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

En retour, les acteurs locaux (organismes professionnels, élus locaux et associations de défense des riverains et/ou de protection de l'environnement) s'engagent à conduire des opérations d'information pour favoriser un dialogue constructif.

Avec cette charte accessible à l'ensemble des agriculteurs, nous apportons une réponse concrète aux interrogations de nos concitoyens.

#### **Contact presse :**

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - [marion.fournier@fnsea.fr](mailto:marion.fournier@fnsea.fr)



[@FNSEA](https://twitter.com/FNSEA)



[laFNSEA](https://www.facebook.com/laFNSEA)



[laFNSEA](https://www.youtube.com/channel/UC...)